

## CONVOCATION A L' ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2025

### De l' ACCA DE SAINT-MARSAL

Le Président et les membres du Conseil d' Administration de l' Association communale de Chasse Agréée de Saint-Marsal informent l' ensemble des membres que l' assemblée générale ordinaire 2025 se tiendra le samedi 7 juin 2025 à 9 heures dans la salle du hangar municipal.

**L' Ordre du Jour est le suivant :**

- Approbation du Rapport d' Activité du Président.
- Approbation du Rapport Financier.
- Approbation du Budget 2025/2026.
- Validation de l' avenant annuel du Règlement Intérieur et de Chasse ( RIC).
- Examen des demandes de renouvellement et nouvelles demandes d' adhésion présentées par des sociétaires dits « extérieurs ».
- Questions diverses.

Le Président de l' acca de Saint-Marsal

Gilbert SABA.

*Conformément à la réglementation en vigueur la convocation est affichée au tableau d' affichage de la mairie 10 jours avant.*

Date d' affichage :

20 mai 2025

Cachet de la mairie :

